

# Plan Local d'Urbanisme : éviter de reproduire les mêmes erreurs...



La réalisation du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) est actuellement le principal enjeu de la vie municipale. Le silence radio pratiqué par nos élus depuis deux mois est inquiétant. D'autant plus que certaines paroles prononcées par notre maire lors du conseil municipal du 6 avril dernier, laissent entrevoir des tractations en coulisses qui n'ont rien à voir avec la transparence exigée par la loi (lire page 2). Notre premier magistrat ferait bien d'abandonner ses vieux réflexes qui ont été des motifs de l'annulation de l'ancien PLU par la cour d'appel administrative de Bordeaux le 4 mars 2010. C'est pourquoi Information des Citoyens Illadais demande la convocation d'une réunion publique présentant l'état des avancées du nouveau PLU. Car, chaque Illadais a le droit d'être informé de l'aménagement futur de sa commune. D'autre part, les injustices (déclassement abusif de certains terrains constructibles, zonage absurde...) doivent être corrigées et les moyens de faire face aux nuisances dues au passage des camions sérieusement débattus (lire page 4).

**Le Motocross et le football favorisés.** La répartition des subventions aux associations dans le dernier budget pose problème. Favoriser à ce point le Motocross 2, 4, 6 roues (ancien comité des fêtes) et l'USI Football au détriment des autres associations, toutes aussi méritantes et parfois bien plus importantes en nombre de licenciés ou de membres, irrite légitimement... (lire page 3).

**Les bonnes nouvelles. Le maintien de la classe menacée de notre école** (voir *ICI* n°36 et le dernier *Illats Info*) est incontestablement un point très positif. La mobilisation des parents d'élève a obligé notre maire à réagir (lire page 5). L'augmentation bien plus faible que prévu de la redevance ordures ménagères - 5, 2% au lieu de 27% ! – soulagera de nombreux porte-monnaie, qui par les temps qui courent, souffrent beaucoup (lire page 6). La préparation de la fête de la St Roch qui aura lieu cette année les 6, 7 et 8 août, se fait dans de très bonnes conditions. Son programme est en cours d'élaboration. Il devrait reprendre les points forts de l'année dernière avec des nouveautés qui favoriseront l'esprit festif. La municipalité a sollicité la participation de toutes les associations communales – y compris la notre ! – et s'est montrée ouverte aux propositions qui lui ont été faites.

Ce 37<sup>ème</sup> numéro d'*ICI* vous donnera bien d'autres informations. Bonne lecture à tous.

Gilles Baillet

# Au Conseil municipal

## Le conseil municipal du 6 avril consacré au Plan Local d'Urbanisme

En 12 mn denses, nos élus ont décidé de revenir sur la délibération du 16 mars dernier qui lançait l'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme. Ils ont proposé, sur les conseils des services juridiques de la Direction Départementale de l'Équipement, d'en modifier les objectifs afin de mettre l'accent sur l'environnement et de muscler d'avantage le futur PLU pour mieux faire face aux appétits de la Société Carrières Et Matériaux (SOCEM). Voici les modifications adoptées :

« Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Promouvoir une image agricole, sylvicole et touristique de qualité, identitaire de la commune, en protégeant la vocation agro-sylvicole de la forêt de production et à défaut celle de l'AOC Cérons ;
- Protéger et créer quand cela est possible une armature verte (trame verte) en relation avec la ripisylve de la zone inondable de la Gargalle (...) » (Citations tirées de la délibération du conseil municipal du 6 avril 2010)

Le maire affirme qu'il s'agit d'une « arme pour résister au dépôt d'un nouveau dossier » de demande d'ouverture d'une nouvelle carrière.

**Le point sur la procédure encours opposant la SOCEM à notre commune.** Selon le maire : « L'avocat de la municipalité veut obtenir une suspension en référé de la décision de la cour administrative d'appel auprès du conseil d'Etat afin de faire arrêter toute poursuite. » Il compte appuyer son argumentation sur l' « absurdité » d'une raison retenue par la cour pour annuler le PLU à savoir que : « la délibération du 13 juillet 2003 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme d'Illats n'a pas été notifiée au président de la communauté de communes du canton de Podensac (...) » (Jugement de la cour administrative d'appel en date du 4 mars 2010). Or, le maire d'Illats était aussi le président de la CdC... Notre premier magistrat conteste oralement ensuite, une autre conclusion de la cour : l'insuffisance de la concertation lors de l'élaboration du PLU (voir encadré ci-dessous). Il fait remarquer que la cour s'est appuyée sur le rapport d'enquête publique qui n'avait pas causé d'annulation lors des précédents jugements du tribunal administratif de décembre 2006 et d'octobre 2008. Il s'en prend de nouveau (lire page 5) à l'impartialité du commissaire enquêteur qui l'a rédigé parce qu' « il n'est pas de notre bord politique » et qu'il a cédé aux pressions du directeur de la SOCEM qui « a fait le siège de son bureau » tout au long de l'enquête. C'est en « victime » qu'il précise que « la SOCEM a également pris un avocat qui n'a pas nos idées : ça ressemble à un règlement de compte politique ».

**Notre municipalité devrait tenir compte à la lettre de ce jugement dans l'élaboration du nouveau PLU et ne pas s'engager dans des pratiques qui lui ont déjà valu une condamnation : recevoir en privée 80 personnes sans en expliquer le but exact et annoncer des modalités de concertation comme une réunion publique sans calendrier précis, ne font que reproduire les erreurs du passé...**

**Le bureau**

**L'état des avancées de l'élaboration du nouveau PLU.** Ce dernier « ressemblera comme un petit frère au précédent » selon le maire, parce que « la modification du zonage pose problème. Il y a un risque de discrimination si les parcelles concernées (par la SOCEM NDLR) sont uniquement touchées. De toute façon, ces parcelles en question sont classées sur le cadastre viticole (et sont donc protégées NDLR). » Le nouveau PLU devrait coûter moins cher que le premier (10 000 € d'après le budget 2010) et la municipalité sollicite l'Etat pour une subvention. Le maire affirme qu' « à ce jour, j'ai reçu 80 personnes dans mon bureau venues faire des doléances pour le nouveau PLU ». Un cahier est à la disposition des citoyens à l'accueil. Il n'y a pas pour l'instant de document préparatoire disponible.

### **Une concertation insuffisante : que dit exactement le jugement de la cour d'appel administrative du 4 mars 2010? Extrait**

« (...) le conseil municipal d'Illats a, pour application des dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, décidé d'organiser un affichage en mairie du projet de plan local d'urbanisme ainsi que de publier dans le bulletin municipal et de mettre à disposition du public les éléments de ce projet au fur et à mesure de son avancement ; que les modalités d'information ainsi prévues, qui n'étaient assorties d'aucune précision quant à leur mise en œuvre, ne peuvent pas être regardée, eu égard notamment au nombre de personnes concernées par le projet de plan local d'urbanisme et à l'importance de celui-ci, comme constituant la concertation prévue par les dispositions précitées de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme ; que la circonstance que le maire de la commune a reçu individuellement dans son bureau les habitants qui le demandaient afin de prendre en compte leurs doléances n'assure pas d'avantage cette concertation ; (...) qu'une concertation mise en place par le conseil municipal doit associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de plan local d'urbanisme, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, ont été méconnues ; »

## Conseil municipal du 14 avril : vote du compte administratif 2009 et du budget 2010

Nous avons étudié le compte administratif 2009 qui montre les dépenses et les recettes réelles ainsi que le budget 2010 dont la fonction est de prévoir les futures réalisations et comment elles seront financées. Ces deux documents peuvent être librement consultés en mairie. Ils révèlent que notre municipalité veut atténuer les excédents cumulés réalisés en 2008-2009 par un jeu d'écritures. En effet, le budget 2009 aurait du présenter un excédent de 149 362€ 05. Cependant, ce chiffre est atténué par le déséquilibre entre les dépenses et les recettes d'investissement à réaliser en 2010 (- 53 656€) pour atteindre un résultat global de 95 706€ 43. Quelques curiosités : La Hountasse, fontaine perdue au milieu des bois, a coûté réellement 19 124€ 15 et la municipalité a perçu une subvention de 1 760€. Le City stade, conséquence des multiples rajouts dont l'achat de filets, a atteint un coût de 98 597€.

**L'attribution des subventions aux associations n'est jamais discutée en séance publique du conseil municipal. Cette année, elle célèbre le football et le motocross.**

Alors que toutes les associations voient leur subvention stagner, deux sont particulièrement bien servies. Officiellement, l'USI Football touche la même subvention qu'en 2009 (2 400 euros) mais 1 200 euros sont distribués à l'Entente école de football Illats-Landiras. A supposer qu'il y ait une trésorerie séparée, cette somme servira quand même au fonctionnement du club de football. Subvention réellement perçue : 3 600 euros. Serait-ce une nouvelle démonstration des relations fusionnelles qui unissent nos élus à l'USIF ?

Le motocross 2, 4, 6 roues, ancien comité des fêtes, est particulièrement choyé : sa subvention passe de 1 000€ à 2 400€ et il bénéficie de 2 620€ 13 de subvention exceptionnelle correspondant au remboursement de factures, suite aux dégâts de la tempête de janvier 2009. Pourtant, selon les propos tenus lors du conseil du 14 avril 2010 par la conseillère municipale chargée de vérifier les comptes de 2, 4, 6 roues, « aucune facture ne correspondait vraiment, le total des factures que j'ai pu vérifier se monte à 2 620€ 13. » On retrouve les vieilles recettes de l'ancien comité des fêtes, car le motocross est géré par la même équipe dirigeante - à laquelle participent des conseillers municipaux - : pas d'assemblée générale publique donc pas de présentation publique des comptes. Il est temps de mettre fin à cette gestion trouble.

Gilles Baillet

### Les autres délibérations

1-Demande d'une subvention de 1 804€ pour réparer les dégâts de la tempête de janvier 2009 à l'Union Européenne qui correspond à la somme non remboursée par l'assurance.

2-Aménagement du quartier Condrine (eaux pluviales, voirie et bordures de caniveaux). Coût total : 48 147€ HT soit 57 583€ 81 TTC. Demande de subvention de dotation générale d'équipement de 12 036€ HT.

3-Travaux de l'église : la tranche conditionnelle 2 est maintenue à 111 470€ 64 et la tranche conditionnelle 3 s'élève à 107 142€ 87 HT soit 128 142€ 80 TTC. Plan de financement : Etat DRAC (16 071€ 42), Conseil régional (16 071€ 42), Conseil général (30 000€) et autofinancement + emprunts (65 999€ 96).

4-Travaux suite à la tempête de janvier 2009 : versement par la commune au syndicat d'électrification de la Gironde d'une subvention de 15 732€ 86 pour réaliser les travaux de sécurisation des lignes électriques dans les secteurs suivants :

- Mounic-route de Barsac (8 728€ 40, 20% de participation communale)
- Condrine-Le Marc (5 232€ 80, 20% de participation communale)
- Peyragué pour Mouréou (1 771€ 60, 20% de participation communale).

5-Amortissement frais d'étude

6-Répartition du FDAEC (fonds alloué par le conseiller général aux communes) : achat de la balayeuse (6 000€), réfection du Club House du football et aide au Motocross.

7-Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts des charges à la Communauté de Communes (CdC).

8-Modification des statuts de la CdC sur la compétence Actions culturelles, sportives et éducatives.

9- Demande de remboursement de frais de fourrière : 101€ 18

10-Achat d'une parcelle pour réaliser le parking du lotissement du Tauzin : 7 000€ HT

11-Convention cantine scolaire avec le prestataire AG@P'professionnel.

12-Convention servitude pour l'abri bus de la Sableyre avec les propriétaires de la parcelle.

13-Convention ATESAT : mission d'assistance technique fournie par l'Etat dans les opérations d'aménagement comme la voirie.

18- Remboursement des factures du Motocross (voir ci-contre).

19- Un débat inattendu s'engage sur l'opportunité de reconduire une subvention de 100€ à l'école privée JJ Lataste de Cadillac qui scolarise deux petits Illadais. Il faut finalement voter : une conseillère municipale vote contre.

Le compte rendu du conseil municipal du 15 juin sera publié dans *ICI* n°38.

# Vie locale

## Poids Lourds Utiles ?

Notre commune relance son Plan Local d'Urbanisme. Dans le cadre d'une nouvelle rédaction, certaines modifications ou améliorations sont souhaitables, si on tient compte que, depuis 2004, la population communale a (légèrement) évoluée ainsi que le contexte cantonal.

Peut-être que dans cette réactualisation, de nouveaux paramètres ont été pris en compte par le bureau d'étude mandaté par la commune, notamment dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document annexe du PLU, permet de définir un développement qui répond aux besoins du présent et anticipe ceux des générations futures et ce, dans différents cadres. L'enjeu majeur du PADD est bien évidemment la préservation de l'aspect et de la qualité environnementale de la commune. Pour cela, il faut ajuster les données communales disponibles afin d'en prévoir l'évolution sans oublier l'évolution cantonale.

**Un article du *Republicain* ayant pour titre « Podensac, un canton dortoir ? » en date du 27 mai** est, à ce sujet, intéressant. On y apprend les éléments suivants :

-L'évolution démographique sur les communes environnantes, sur une dizaine d'années : Cérons + 209 habitants, Landiras + 357 habitants, Podensac + 324 habitants, St Michel de Rieuffret + 19 habitants, Pujols sur Ciron - 8 habitants et Illats + 47 habitants.

-L'évolution artisanale sur la commune de Landiras avec 18 lots de plus à Coudannes ouverts à des artisans et PME. Une vingtaine de lots seraient aussi créés à la ZA du pays de Podensac. L'implantation de la carrière SOCEM n'a pas été évoquée dans cet article mais, semble-t-il, cette société s'installerait à St Michel de Rieuffret.

A la lecture de cet article, quelles sont les conclusions que l'on peut en déduire ? L'évolution démographique de communes proches explique l'augmentation de la circulation dans la commune bien évidemment dans le Bourg et Barrouil. Cela se voit et se ressent tous les jours par le piéton. L'extension des zones artisanales est inquiétante.

- Sur la ZA du Pays de Podensac, quel en sera l'impact au niveau des habitations environnantes en matière de nuisances sonores ou autres créées par une vingtaine d'entreprises en plus de celles existantes?

- La création de 18 lots ouverts à des PME et artisans à Coudannes sur la Commune de Landiras pose aussi problème. Le trafic Poids Lourds est déjà trop élevé pour assurer la desserte des Caves. Que va-t-il se passer avec un afflux supplémentaire de camions alimentant ces nouvelles entreprises ? Le ballet continu de Poids Lourds dans le Bourg va-t-il s'arrêter un jour ?

L'implantation de la Socem à St Michel de Rieuffret est une fois de plus un problème. L'extraction de matériaux est déjà néfaste pour l'environnement. De plus, les matériaux extraits seront transportés dans la banlieue de Bordeaux évidemment par la route. Quel en sera l'itinéraire ? Brouquet et une nouvelle fois Barrouil subiront-ils de plein fouet ce trafic supplémentaire ?

**Le cabinet d'étude ainsi que la municipalité doivent anticiper ces graves atteintes à notre qualité de vie. L'aspect environnemental n'est pas à négliger par respect des habitants de la commune et pour que les générations futures n'en subissent les conséquences. Le projet de déviation du bourg se doit d'intégrer tous ces paramètres et d'être cohérent avec les flux de circulations actuels et futurs afin d'en réduire les impacts au maximum. Maintenir un emplacement réservé tel que prévu dans l'ancien PLU n'est pas compatible avec cette problématique si l'on veut préserver le bourg et Barrouil.**

Le piéton illadais

## Vie culturelle : Ill'arts, une association qui fait bouger les Illadais

**Ill'arts est à l'origine de deux événements qui viennent de s'enchaîner en moins d'un mois dans notre village: le weekend du 15 au 16 mai dédié à la danse pour les adultes et le spectacle des enfants du 5 juin.**

Les 15 et 16 mai ont eu lieu pour la première fois dans notre commune, des stages de danses de salon pour adultes. Les journées du samedi et du dimanche ont été réservées à l'initiation et au perfectionnement du tango, rock n'roll et cha cha cha. Le point d'orgue du week-end a été le spectacle du samedi soir présenté par « Kit A Danser » qui remporta un vrai succès. Deux



thèmes ont été abordés : l'automate et la transmission de la vie, et les lumières des instants de la journée. Les sept danseurs ont permis à ce spectacle multi danses, mélangeant danses de salon, moderne-jazz et contemporain, de voir le jour. Une première expérience très

positive qui sera certainement renouvelée l'année prochaine. Pour toute inscription, contacter Arnaud MORIN au 06-82-31-43-87

**Samedi 5 juin :** Mission Archéopotes présentée par la troupe des « Ill'Uminés ». C'est l'histoire d'un groupe d'ados propulsé à différentes époques à la recherche d'objets d'artistes célèbres par un petit génie gaffeur. Les erreurs s'enchaînent à travers le temps et donnent au spectacle des enfants un côté volontairement décousu et surprenant. Mais avant d'en arriver là, dix-huit enfants ont répété deux jours par semaine les mercredis et vendredis après midi, alternant une semaine sur deux entre le théâtre et la danse, pratiquée sous la forme d'ateliers adaptés à ce que chacun sait faire. Ill'arts s'est fixée pour objectif de réaliser deux spectacles pour enfant par an. Pari tenu depuis trois ans... Pour toute inscription de 8 à 15 ans, contacter Sabine BOLZAN au 06-17-95-27-11

## En bref

### **Ecole : la 5<sup>ème</sup> classe sauvée !**

**La décision est intervenue à la mi-juin : la cinquième classe sera maintenue à la rentrée prochaine. La mobilisation de chacun autour de l'école a porté ses fruits. Nous ne pouvons que nous en réjouir.**

**Corinne ALONSO**

### **La SOCEM s'implante à St Michel de Rieufret**

La désormais célèbre Société Carrière et Matériaux commence à s'installer au lieu dit les Bouchons côté ST Michel de Rieufret. Des panneaux sont visibles ainsi que la première exploitation.

### **Protection de la ligne électrique de Beaulac à Mounic : Les acacias du cousin de notre maire sont coupés (droit de suite : ICI printemps 2009)**

Les habitants de cette partie de la commune se souviennent que d'immenses acacias étaient tombés sur la ligne électrique reliant les quartiers Beaulac et Mounic lors des tempêtes de décembre 1999 et de janvier 2009, occasionnant ainsi de longues coupures. Ces derniers appartenaient à un cousin de notre maire qui les laissait vieillir, sans se soucier de la menace qu'ils pouvaient représenter pour les installations électriques passant à proximité au moindre coup de vent un peu fort. Ce risque vient de disparaître.

**Aide au Motocross touché pour la tempête : des habitants privés d'électricité et d'informations à la suite de l'intempérie sont jaloux...**

### **PLU: le rapport de la dernière enquête publique ne passe toujours pas**

Salir le commissaire enquêteur a été un angle d'attaque commode choisi par notre municipalité et son avocat dès que son rapport a été connu fin août 2006. En effet, ce document pointait objectivement les nombreux abus commis par nos élus dans l'élaboration du PLU tout en lui donnant néanmoins l'agrément... Le journal municipal d'octobre 2006 et la plaidoirie de l'avocat de la commune dénoncèrent le « règlement de comptes politique » car le commissaire enquêteur était également conseiller municipal élu sur la liste du maire socialiste de Mérignac depuis 2001. ICI de décembre 2006 fit remarquer que cet homme avait déjà officié dans notre commune lors des enquêtes publiques pour l'ouverture des gravières en mai et juin 2003 et que la question de son appartenance politique ne s'était alors pas posée puisqu'il avait rendu des conclusions conformes aux vœux de notre municipalité...

### **Kermesse**

Le vendredi 25 juin avait lieu la kermesse de l'école. A 16h30 les enfants ont pu goûter aux joies des différents jeux proposés (pêche à la ligne, massacre, loterie, lapinodrome...) pendant que la municipalité remettait des livres aux élèves entrant au collège à la rentrée. A 19 h 00, vint le moment du spectacle : enfants/gymnastes, enfants/légumes du potager et disco. Un apéritif clôtura cet après-midi festif.

**Corinne ALONSO**

### **La salle de sports est sale**

La propreté de la salle de sports est un problème qui se pose régulièrement depuis des années. La municipalité en a confié l'entretien à une entreprise privée qui réalise une prestation une fois par mois pour 1 500€. Force est de constater que la qualité du travail n'est pas à la hauteur... Ce problème n'est pas anodin car il révèle le manque d'intérêt de la municipalité pour l'infrastructure sportive de loin la plus utilisée de la commune (plusieurs centaines de personnes par semaine passent dans la salle). Il est en effet incroyable que les employés municipaux ne puissent pas avoir deux heures hebdomadaires dégagées sur leur emploi du temps pour le nettoyage de cette salle. L'importance de sa fréquentation fragilise cette infrastructure. La responsabilisation des associations utilisatrices ne fera que limiter les dégâts. Elle ne pourra jamais se substituer à deux heures d'entretien par semaine et à un grand nettoyage annuel (repeindre les murs, enlever les toiles d'araignée et la poussière à l'intérieur des locaux puis extérieurement, éviter que les murs ne se délabrent) faits par des professionnels. L'état déplorable des vestiaires – refaits il y a un peu plus de dix ans – devrait se rajouter à ce tableau inquiétant !

### **Quatrième année sans centre aéré à Illats**

Nous avons montré dans nos numéros précédents qu'il était tout à fait possible de relancer le centre aéré qui a fonctionné pendant 20 ans dans notre village. La balle est maintenant dans le camp de notre municipalité.

### **Des médailles pour les anciens conseillers municipaux et le personnel communal**

Pour se remonter le moral après un procès perdu contre la SOCEM, pourquoi ne pas se distribuer des médailles ? C'est ce que notre municipalité a fait le 21 avril dans une cérémonie à huis clos dont l'existence a été rendue publique sur le site internet communal puis dans le dernier Illats info. « Une manifestation à renouveler ! » : que les candidats aux prochaines décorations préparent leur veste. Mais au fait, ça sert à quoi une médaille ?

# Consommation

## Gestion de l'eau

### Bienvenue aux habitants du Caméou, nouveaux usagers de l'assainissement !

Nous souhaitons la bienvenue aux habitants du Caméou parmi les usagers de l'assainissement. Ils peuvent se rendre compte désormais combien leur facture d'eau s'est considérablement alourdie. Qu'ils n'aillent pas chercher les coupables au syndicat des eaux ou à la SAUR, ils sont beaucoup plus proches d'eux : ce sont nos élus qui ont choisi depuis des années de prélever une part communale d'assainissement extrêmement lourde – 45% de la facture en 2009 – dans le but de dégager des excédents budgétaires très importants. Ce serait le gage d'une « bonne » gestion qui limiterait le recours à l'emprunt lorsqu'il y a des investissements. L'ennui, c'est que ce principe est à la limite de la légalité puisque il est interdit aux collectivités de faire des réserves pendant plus de cinq ans aux dépens des usagers ! Alors amis du Caméou n'hésitez pas à questionner votre élu de quartier et mettez le devant ses responsabilités.

Le bureau

### Réunion du syndicat des eaux du 10 décembre 2009

1-Vote des parts prélevées par le syndicat des eaux dans la consommation d'eau courante pour 2010. Augmentation de 2% de la part fixe (abonnement) et de part proportionnelle (consommation au m<sup>3</sup>) :

- La part fixe est portée à 40€ 66 par an et par abonné
- La part proportionnelle est portée à 0, 3389€ / m<sup>3</sup> jusqu'à 150 m<sup>3</sup> / an au lieu de 0, 3323€. Au-delà de 150 m<sup>3</sup>, elle est portée à 0, 3910€ / m<sup>3</sup> par an au lieu de 0, 3811€.

Les chiffres de la Lyonnaise ne sont pas encore connus.

2- Assainissement :

- La surtaxe (consommation d'assainissement au m<sup>3</sup>) d'Illats est maintenue à son montant de 2009 : 0, 21621€ / m<sup>3</sup> jusqu'à 150 m<sup>3</sup> / an et 0, 2229€ / m<sup>3</sup> au-delà de 150 m<sup>3</sup> / an ;
- La part fixe (abonnement) reste à 49€ par an et par abonné.

Les chiffres de la SAUR ne sont pas encore connus.

3-PFB (Participation aux Frais de Branchement pour les constructions existantes lors de la mise en service de l'assainissement) : 393€ 79.

4-PRE (Participation pour Raccordement à l'Egoût pour les nouvelles constructions) :  
1 853€ 47.

5-Travaux de mise en sécurité des installations d'eau potable du syndicat des eaux : 17 300€.

6- Le diagnostic du réseau de distribution d'eau courante pour mesurer l'étendue des travaux de sa rénovation sera réalisé par un cabinet. Le syndicat envisage de sectoriser le réseau pour mesurer les débits et cibler les travaux nécessaires afin de limiter l'ampleur des investissements.

## Redevance d'enlèvement des ordures ménagères :

avec 5, 2%, l'augmentation sera beaucoup plus faible que prévue.

### Explications.

L'augmentation de 27% prévue par nos élus pour 2010 a fondu comme neige au soleil. Lors du conseil de la Communauté de Communes (CdC) du canton de Podensac du 12 janvier, ils ne parlaient plus que de 13% pour finalement voter 5, 2% d'augmentation le 14 avril dernier. Comment expliquer ce petit miracle ?

**Le prix de la tonne incinérée a baissé de 10€ 50.** Notre syndicat de traitement des ordures ménagères, l'UCTOM, s'est associé avec ses voisins pour négocier avec l'entreprise d'incinération Astria de Bègles, cette baisse du prix du tonnage.

**La COVED a réduit de 95 000€ le coût de la collecte d'ordures ménagères** (compte rendu du conseil communautaire du 14 avril 2010). Ce montant est néanmoins inférieur aux bénéfices supplémentaires réalisés par cette entreprise en 2009 qui étaient – selon les services de la CdC – de 102 690€ pour le ramassage des poubelles normales et des caissettes jaunes. Toutefois, ces économies se sont faites aux dépens de la qualité du service rendu. La COVED ne livre plus les bacs et les caissettes (économie de 45 574€ HT), la collecte ne se fait plus les jours fériés et la collecte sélective n'est pas rattrapée (économie de 6 524€ HT). L'entreprise a fait une remise commerciale de 30 000€ (voir compte rendu du conseil communautaire du 12 janvier 2010 et ICI n°36).

**Les 5, 2% d'augmentation de cette année sont dus à la baisse de la participation de la Communauté de Communes au budget ordures ménagères.** Celle-ci était de 192 500€ en 2009 et n'est plus maintenant que de 90 000€ (compte rendu du conseil communautaire du 14 avril 2010). Or, nous avons montré dans ICI n°36 que le maintien de la participation communautaire était possible (article L 2224-2 du Code Général des collectivités locales). La loi se veut protectrice des contribuables, nos élus pas toujours...

Soulignons néanmoins leur détermination à faire baisser les prix lors des renégociations des contrats de collecte et de traitement. Le mécontentement – qui s'est exprimé à maintes reprises notamment dans nos pages – a joué un rôle non négligeable de garde-fou. Il pourrait s'amplifier à la prochaine poussée irraisonnée des prix. Qu'on se le dise...

Marcel Carrety

### Réunion d'ICI

tous les deuxièmes vendredis de chaque mois à 20 h 30,  
1<sup>er</sup> étage de la Maison des associations.

Sur le site internet [www.citoyens-illats.info](http://www.citoyens-illats.info), vous pouvez télécharger les anciens numéros d'ICI et consulter un dossier complet sur la gestion des ordures ménagères actualisé.